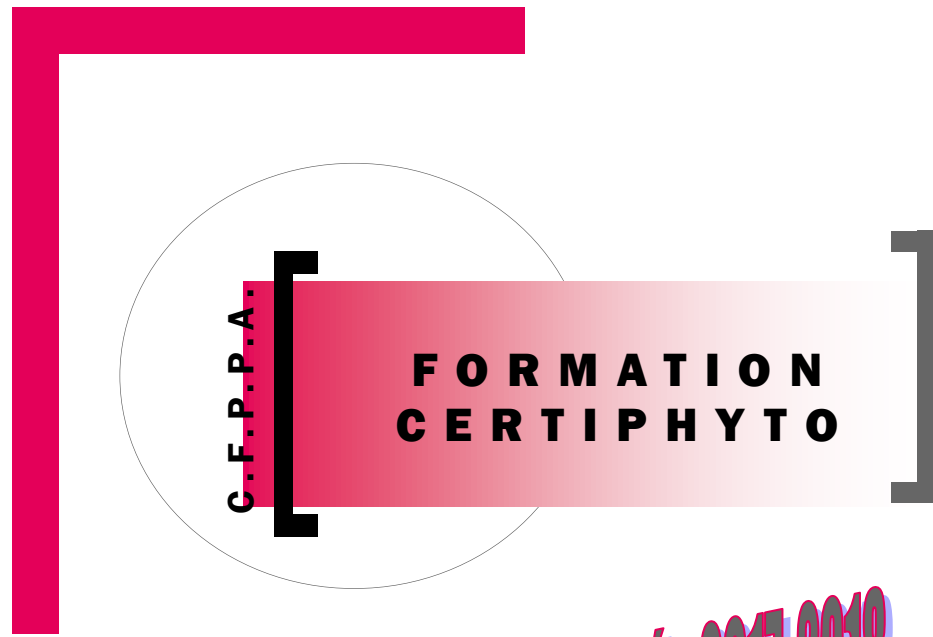


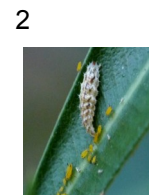
## TARIFS :

1 jour : 112 €  
 2 jours : 224 €  
 3 jours : 336 €  
 4 jours : 448 €  
 Test : 100 €

- Public : Exploitant agricole, chef d'entreprise, salarié, demandeur d'emploi.
- Les formations sont assurées par une formatrice spécialisée en produits phytopharmaceutiques.
- Une attestation avec un bordereau de score est remis en fin de chaque session.



Année 2017-2018



## C.F.P.P.A. DE HYERES

32 chemin St Lazare  
 83 400 - HYERES

Téléphone : 04 94 00 55 55

Télécopie : 04 94 00 55 56

cfppa.hyeres@educagri.fr

[www.agricampus.com](http://www.agricampus.com)

# FORMATIONS CERTIFICAT INDIVIDUEL V2

## **Utilisation des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie décideur en entreprise non soumise à agrément : 2 jours (14h)**

**OBJECTIFS :** Acquérir ou consolider les connaissances en matière de réglementation, de sécurité environnementale, de prévention des risques pour l'environnement, de prévention des risques pour la santé, et de la maîtrise des stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.

**CONTENU :** Réglementation liée à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Réglementation générale et commune à toutes les activités. Prévention des risques pour l'environnement, pour la santé et sécurité pour les applicateurs. Réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et méthodes alternatives.

## **Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie produits professionnels ou produits grands publics : 3 jours (21h)**

**OBJECTIFS :** Etre capable d'appliquer la réglementation liée à l'utilisation des produits phyto., la réglementation générale et commune à toutes les activités et à l'activité de vente de produits pharmaceutiques grand public ou professionnel. Savoir identifier les risques pour l'environnement et réduire les risques.

**CONTENU :** Réglementation et sécurité environnementale. Prévention des risques pour la santé de l'applicateur et des espaces ouverts au public. Méthodes visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques et privilégier les méthodes alternatives.

## **Utilisation des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie décideur en entreprise soumise à agrément : 3 jours (21h)**

**OBJECTIFS :** Acquérir ou consolider les connaissances en matière de réglementation, de sécurité environnementale, de prévention des risques pour l'environnement, de prévention des risques pour la santé, et de la maîtrise des stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.

**CONTENU :** Réglementation liée à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Réglementation générale et commune à toutes les activités, et spécifique EN JEVI ET AGRICULTURE. Prévention des risques pour l'environnement liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et méthodes alternatives.

## **Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques : 4 jours (28h)**

**OBJECTIFS :** Etre capable d'appliquer la réglementation liée à l'utilisation des produits phyto., la réglementation générale et commune à toutes les activités et à l'activité d'une entreprise soumise à agrément. Savoir identifier les risques pour l'environnement et réduire les risques. Etre capable de conseiller les méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

**CONTENU :** Réglementation et sécurité environnementale. Prévention des risques pour la santé de l'applicateur et des usagers. Méthodes visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques et privilégier les méthodes alternatives.

## **Utilisation des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie Opérateur : 2 jours (14h)**

**OBJECTIFS :** Etre capable d'appliquer la réglementation liée à l'utilisation des produits phyto., la réglementation spécifique à l'activité du secteur. Savoir identifier les risques pour l'environnement et réduire les risques.

**CONTENU :** Réglementation et sécurité environnementale. Prévention des risques pour la santé. Réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques.

Depuis le 03 octobre 2016, le certificat individuel dans les différentes catégories a une validité de 5 ans.

Dans les 6 mois qui précède la date d'expiration, celui-ci doit être renouvelé : 1 jour pour tous les certificats individuels hormis le conseil 2 jours.

**Il est également possible d'obtenir les certificats individuels ou le renouvellement en passant uniquement le test.**

CFPPA de HYERES  
32 chemin Saint Lazare  
83400 HYERES

PRISE DE CONTACT LE : .././2018

**Fiche de renseignements candidat**  
*(l'ensemble des requêtes doivent être renseignées. Merci)*

**CERTIFICAT INDIVIDUEL PHYTO VERSION 2**

<i>DECIDEUR</i>		<i>OPERATEUR</i>
<input type="checkbox"/> <i>Entreprise soumise à agrément</i>	<input type="checkbox"/> <i>Entreprise non soumise à agrément</i>	<input type="checkbox"/>

<i>Mise en vente et vente</i>		<i>Conseil à l'utilisation</i>
<input type="checkbox"/> <i>Professionnel</i>	<input type="checkbox"/> <i>Gd public</i>	<input type="checkbox"/>

**Le candidat :**

NOM de naissance : .....

NOM d'usage : .....

Prénoms : .....

Date de Naissance .....Lieu de Naissance .....

Niveau d'étude : .....

Département de Naissance .....

Adresse :

.....  
.....

Portable : ..... Tél : ..... Fax : .....

Courriel : .....

Fond de Formation : .....

***NOM DE L'ENTREPRISE ET/OU SI SALARIE***

**L'entreprise :**

NOM : .....

Adresse de l'entreprise:

.....  
.....

Portable : ..... Tél : .....

Courriel : .....

***CHOIX DU CANDIDAT***



*Formation*



*Test*